

LA FRANCE **À L'HEURE DU CHOIX**

MANIFESTE POUR UNE RÉPUBLIQUE APAISÉE

SOUS LA COORDINATION DU COLLECTIF BANLIEUES PATRIOTES

La France à l'heure du choix

« La route est longue, mais qu'elle est belle. Le but est difficile, mais qu'il est grand. »

Charles de Gaulle

AVANT-PROPOS

Remis en novembre 2016 à Marine Le Pen, candidate à l'élection présidentielle, ce manifeste pour une République apaisée se veut une contribution à un débat de notre époque. Il est la synthèse de cinq années de travail, de réflexion, de propositions et, plus largement, du combat politique mené par des patriotes de tous horizons (élus et parlementaires du Front National, Collectifs du Rassemblement Bleu Marine, acteurs de la société civile, spécialistes,...).

Fraturée en son sein, endeillée, un peu affaiblie mais toujours debout, voici la France arrivée à la croisée des chemins. Appelés aux urnes en 2017 pour un choix historique, les Français ont rendez-vous avec leur destin : la bataille pour la souveraineté populaire est engagée.

Rattrapés par la réalité, les chantres de l'identité heureuse et du modèle multiculturel ne parviennent plus à camoufler une société de plus en plus multiconflictuelle. L'Etat est entré dans une culture de l'évitement et de la soumission. Le traumatisme des émeutes de 2005, le réflexe pavlovien du « padamalgam » ou le souci de ne jamais froisser une clientèle électorale potentielle sont devenus les leitmotifs de l'inertie et du laissez-faire. En préférant l'anarchie à l'ordre, en renonçant à une politique d'assimilation exigeante, en poussant aux retranchements communautaires, les gouvernements successifs ont transformé des centaines de quartiers en « banlieues de la République ».

Comme les campagnes ou les territoires d'outre-mer, ces quartiers abritent pourtant aussi une France des oubliés. Réintégrer pleinement ces banlieues au projet français est aujourd'hui une étape essentielle à la réunification de la Nation. Renouer avec l'autorité de l'Etat est une condition *sine qua non* mais insuffisante. L'ambition doit être portée tous azimuts : éducation, service public, emploi, social, modèle culturel, politique étrangère.

Notre devoir est de tendre la main à toutes celles et ceux qui aspirent à choisir la France comme projet ; beaucoup y sont prêts. Le retour de ces quartiers vers la France doit désormais débiter. A contrario de cet esprit de concorde, il est impérieux d'affirmer que ceux qui feront le choix, sciemment et de plein gré, au nom d'un quelconque rigorisme religieux ou d'un quelconque héritage, de rompre avec la société française et de s'en exclure, devront être sondés sur leur volonté d'appartenir à notre Nation, et donc à demeurer sur notre territoire.

Les banlieues incarnent la société française à l'heure du choix.

Jordan BARDELLA

Président du collectif Banlieues Patriotes

Élu de la Seine-Saint-Denis à la Région Île-de-France

« Combattre cette idéologie qui conduit au djihadisme requiert de le faire sans doute sur le terrain militaire, mais aussi et d'abord dans le domaine culturel, en méditant les précédents totalitaires. Le salafisme prospère dans une France déboussolée qui doute de son identité. Il s'étend dans une Europe sans Dieu qui a renoncé à faire l'Histoire. Le djihadisme « made in France » est le fruit de la rencontre entre l'islamisme et l'ère du vide. L'enfant bâtard d'une utopie mortifère et d'une époque désenchantée. La créature hybride d'une idéologie barbare et d'une postmodernité horizontale. Ces nouveaux enfants du siècle sont les fils et les filles de Daech et Youtube, de Ben Laden et de Nabilla, du calife Al-Baghdadi et de Cyril Hanouna. »

Alexandre DEVECCHIO
Les Nouveaux enfants du siècle
(Les éditions du Cerf, 2016)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : « UN ETAT EN PAIX À L'INTÉRIEUR, RESPECTÉ À L'EXTÉRIEUR »	6
1.1 Le retour de l'ordre républicain et de l'Etat de droit.....	6
1.1 La sécurité : première des libertés.....	7
1.2 Lutte contre le fondamentalisme islamiste.....	12
1.3 Des frontières qui protègent.....	18
1.2 Repenser une politique étrangère non-alignée.....	20
1.2.1 La lutte hors de nos frontières.....	21
1.2.2 De la coopération au co-développement.....	23
PARTIE 2 : UNE & INDIVISIBLE, LA RÉPUBLIQUE AU SERVICE DE LA FRANCE....	25
2.1 La reconquête des territoires abandonnés par la République.....	25
1.1 Rompre les ghettos.....	25
1.2 Le retour d'un patriotisme tranquille et fédérateur.....	28
2.2 Le renouveau de l'Education nationale : socle de l'assimilation républicaine..	30
2.1 Amour de la France, goût de l'effort et excellence éducative.....	30
2.2 De la symbolique.....	32
PARTIE 3 : POUR UNE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE.....	35
1. Rééquilibrage territorial et inclusion de la France des oubliés.....	35
1.1 Reconstruire un lien de confiance avec les Français.....	35
1.2 Service public et proximité.....	37
3.2 En paix grâce à la prospérité économique et à la justice sociale.....	40
2.1 Préalable indispensable : récupérer notre souveraineté.....	40
2.2 En finir avec le grand déclassement.....	41
Annexe : Des économies au service du bon sens	44
Conclusion.....	45
Sources et ressources	46

PARTIE 1 :

« UN ETAT EN PAIX À L'INTÉRIEUR, RESPECTÉ À L'EXTÉRIEUR »

1. Le retour de l'ordre républicain et de l'Etat de droit

De l'ordre républicain découle l'ordre public placé sous la houlette du ministère de l'Intérieur. Présente dans la plupart des codes juridiques, la notion d'ordre public vise à garantir la paix sociale et la sécurité de tous, première des libertés individuelles, et dont le monopole de la violence légitime est assuré par l'Etat.

Le laxisme sécuritaire et judiciaire, qui a prévalu pendant plusieurs décennies et mis en exergue le dogme de la liberté du renard dans le poulailler, est un échec. Les ravages de la loi du plus fort, hostiles à la paix sociale, à la liberté d'aller et venir, à la protection des biens et des personnes sont particulièrement saillants dans les quartiers. Battus régulièrement en brèche par l'inertie des gouvernements successifs, les principes républicains doivent à nouveau s'appliquer partout en France. Il est indispensable de les traduire sur le terrain par des directives cohérentes en redonnant à nos policiers, gendarmes ainsi qu'à l'institution judiciaire, libérée de la culture de l'excuse, les leviers inéluctables de l'apaisement.

Dans un même temps, avec près de 250 victimes du terrorisme islamiste en 18 mois entre 2015 et 2016, l'appareil anti-terroriste français a montré des failles lourdes de conséquences. Désuet et inadapté aux nouvelles menaces intérieures, il doit être réformé. L'ère n'est plus à une guerre sainte lointaine, menée par des idéologues depuis les montagnes d'Asie centrale, mais à un djihad de proximité et d'infiltration au sein même de notre société ; l'objectif n'est plus d'atteindre l'Amérique, jugée trop loin et trop sûre, mais de frapper l'Europe par la base en s'appuyant sur les frustrations sociales et le soulèvement d'une jeunesse mal intégrée.

Face aux revendications communautaristes et à la forte voix de minorités extrémistes qui voudraient faire sécession, la République doit s'imposer.

En premier lieu, la société française a besoin d'ordre et d'autorité pour retrouver l'apaisement.

1.1 La sécurité : première des libertés

« *Mal nommer les choses, c'est ajouter du malheur au monde* » : à euphémiser constamment la réalité, les responsables politiques se condamnent à ne jamais régler les maux qui touchent notre pays.

La France subit chaque jour 1 556 cambriolages ou tentatives, 13 000 vols, 2000 agressions et 200 viols. Derrière la bataille des chiffres de l'insécurité en France, souvent déguisés, se dissimule un climat de violences qui induit un recul des libertés individuelles. Des quartiers sont devenus des zones de non-droit, où la criminalité et les violences pullulent, où les services de l'Etat sont défailants et où les lois de la République ne sont plus sciemment appliquées. Il apparaît impératif de les mettre en oeuvre et de les faire respecter au seul bénéfice du vivre-en-peace et de la sécurité des Français.

Technocrates sans vision, les ministres de l'Intérieur qui se sont succédés ont réduit les missions de la police à une politique du chiffre. Les fonctionnaires de police sont confrontés à des restrictions budgétaires drastiques. Les conditions dans lesquelles nos forces de l'ordre exercent leur mission sont devenues indignes : commissariats mal entretenus voire insalubres, manque de moyens matériels et humains, parcs automobiles délabrés, diminution des effectifs, etc. Dépassé par ses propres dogmes, le ministère de « l'Injustice » n'effraie plus les délinquants et les criminels. Effondrée, la chaîne de répression pénale doit être redressée dans un esprit de justice et de tolérance zéro vis à vis de récidivistes toujours plus jeunes.

> RÉHAUSSER LES EFFECTIFS DE POLICE, DE GENDARMERIE ET DE DOUANE À LA HAUTEUR DES MENACES

Sur le plan des effectifs, Nicolas Sarkozy a supprimé 12500 postes de policiers et gendarmes durant son quinquennat. Selon un rapport de la Cour des Comptes, François Hollande n'en a pourvu que 390 depuis 2012 (contrairement aux 9000 promis). Un engagement budgétaire visant à restaurer les effectifs de police, de gendarmerie à leur niveau de 2007 est essentiel pour la sécurité nationale et ne peut être négocié.

La réarmement humain de nos institutions doit s'accompagner d'une politique ambitieuse de recrutement d'agents des douanes, alors que près de 4 000 postes ont été supprimés sur la dernière décennie. Le contrôle de l'identité des personnes et des marchandises pénétrant sur notre territoire est plus que jamais nécessaires pour juguler les entrées d'individus motivés par des desseins terroristes et empêcher l'importation d'armes de guerre dans notre pays.

> AFFECTER DES MOYENS ET MIEUX AGIR SUR LES POINTS DE TENSIONS

Le recrutement et la formation des fonctionnaires sont des processus longs ; il est essentiel de cibler les priorités. Les zones les plus criminogènes du territoire doivent bénéficier d'affectations d'urgence. Seule mesure efficace de la politique de la ville, les brigades de police de proximité doivent être rétablies. Pour que la population coopère, la création et le maintien de liens de confiance et d'estime mutuelle sont indispensables. Une juste distance doit prévaloir pour éviter toute dérive et toute confusion des rôles.

Il apparaît nécessaire d'engager un plan de réarmement global de notre police : réarmement moral et soutien indéfectible de l'Etat envers ses serviteurs, réarmement technique et matériel (formation, armement adapté aux menaces nouvelles, équipements et véhicules modernes), révision des situations individuelles (revalorisation des situations salariales, paiement effectif des heures supplémentaires, déblocage des demandes de mutations et de promotions, offres de logements adaptées dans des secteurs sûrs).

Dans le secteur aéroportuaire, il est indispensable de pourvoir au remplacement des personnels de sécurité privé, précarisés et sous-payés, par des fonctionnaires de la police nationale.

> RÉINVESTIR LES ZONES DE NON-DROIT ET CRÉER UNE BRIGADE DE GENDARMERIE SPÉCIALEMENT DÉDIÉE AU DÉSARMEMENT DES BANLIEUES

Largement recensés et connus par les autorités, des centaines de quartiers français vivent sous la perfusion constante des trafics et de la criminalité. En toute impunité, des dealers imposent leur loi, procèdent à des fouilles aux entrées de cités HLM et font usage d'armes à feu - en plein jour - au milieu des familles. Quand elles ne se voient pas intimer l'ordre par leur hiérarchie d'éviter ces quartiers, les patrouilles de police sont la cible régulière d'attaques violentes voire criminelles. L'économie informelle y est solidement ancrée ; ses bénéficiaires permettent à des familles de subvenir à leurs besoins (paiement du loyer en liquide, factures diverses). En Seine-Saint-Denis, l'économie souterraine génère 1 milliard d'euros de chiffre d'affaires annuel selon le vice-procureur du tribunal de Bobigny. Bien qu'il soit difficile d'obtenir un chiffre tout aussi exact, près de 15 000 Kalachnikov seraient également en circulation dans les banlieues d'après l'AFP, dissimulées pour la plus part dans les parties communes des immeubles HLM.

Il n'est pas acceptable qu'une majorité silencieuse soit prise en otage par des milices locales. Du ministère de l'Intérieur au commissariat de quartier, en passant par les préfetures de police et les services du renseignement, l'ensemble des données relevant de ces zones de non-droit sont connues. Elles doivent être suivies d'une volonté politique forte : les trafics doivent être démantelés et les 5000 têtes de réseaux détectées par le ministère de l'Intérieur doivent être neutralisées.

En soutien des unités de police nationale, il convient de créer une brigade de gendarmerie spécialement dédiée au désarmement des banlieues, au rétablissement de l'ordre et à la lutte contre les trafics.

> INSTAURER UNE PRÉSUMPTION DE LÉGITIME DÉFENSE POUR LES FONCTIONNAIRES DE POLICE

Les fonctionnaires en charge d'assurer la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre sont confrontés à de nouvelles formes de délinquance qui mettent en danger leur vie ou à tout le moins leur intégrité physique. Préméditées ou par surprise, ces attaques potentiellement létales sont le fait d'individus, souvent groupés, armés et déterminés à en découdre avec l'Institution sans aucune prise en compte de la vie humaine. La menace permanente d'attaques terroristes perpétrées au nom de l'islamisme radical par des individus solitaires fait également des fonctionnaires en uniforme une cible potentielle.

Il convient d'autoriser et d'encadrer l'usage de la force armée par la police, tout comme il l'est pour la gendarmerie lorsque cette dernière doit agir dans des circonstances similaires. Après avoir défini les hypothèses limitatives dans lesquelles les forces de sécurité intérieure sont autorisées à faire usage de moyens adaptés à des situations périlleuses, il est possible d'en déduire que les dites forces sont alors présumées agir en état de légitime défense. Cette présomption n'est pas irréfragable et les moyens utilisés doivent l'être évidemment à la mesure des risques encourus.

Les plaintes des fonctionnaires de police doivent, par ailleurs, être rendues anonymes afin de ne pas rendre les agents identifiables par leurs agresseurs.

> PROCÉDER AU RECRUTEMENT DE FONCTIONNAIRES ADMINISTRATIFS ET LIBÉRER LES FORCES DE L'ORDRE DE TÂCHES PROCÉDURALES

Compte tenu de l'enjeu sécuritaire et d'une menace terroriste omniprésente, la mobilisation des forces de l'ordre sur le terrain doit être totale.

Il est possible de procéder au recrutement de fonctionnaires de catégorie C chargés, dans les commissariats de France, d'assurer des tâches administratives comme l'accueil du public ou l'enregistrement de plaintes afin de libérer les fonctionnaires de police de ce type de missions pour qu'ils soient pleinement réaffectés sur le terrain au sein de services opérationnels.

> METTRE FIN AU LAXISME JUDICIAIRE : UNE POLITIQUE PÉNALE AUX CÔTÉS DES VICTIMES

La peur doit changer de camp. L'Etat est désarmé dans sa réponse judiciaire, après des décennies de laxisme de plus en plus marqué : les lois Dati (2009) et Taubira (2014), qui

exonèrent d'application réelle les condamnés à des peines inférieures à 5 ans, doivent être abrogées. Aucun crime ou délit ne doit demeurer impuni. Stricte et entière, la loi doit être appliquée via le principe systématique de tolérance zéro ainsi que par la suppression des remises automatiques de peine en prison (application minimum aux deux tiers de la peine prononcée, sur le modèle Allemand).

Un traitement énergique et efficace doit être réservée à la délinquance des mineurs : responsabilité pénale accrue pour tous les mineurs de plus de 13 ans et traitement accéléré des dossiers. Les appels au meurtre, dans certaines vidéos de rappeurs par exemple qui prônent la violence et face auxquelles le parquet fait preuve d'une indulgence incompréhensible, doivent être beaucoup plus systématiquement poursuivis et sévèrement sanctionnés. De même, les apologies du terrorisme doivent être immédiatement sanctionnées (réseaux sociaux, notamment).

L'Etat doit réaffirmer son soutien aux forces de l'ordre, secours ou aux pompiers en réprimant sévèrement les attaques ou outrages à leur encontre. Les sanctions doivent également être renforcées contre les délinquants récidivistes ; plus aucune prestation sociale (aides, logements, RSA, etc.) ne peut être versée aux récidivistes délinquants ou criminels justiciables d'une peine d'un an de prison ou plus. Il en est de même pour les parents d'enfants récidivistes (sous réserve de la preuve de leur carence).

Enfin, la perpétuité réelle doit pouvoir être prononcée pour mettre hors d'état de nuire définitivement les individus multirécidivistes et dangereux. Cette disposition essentielle de la chaîne pénale est proscrite par la CEDH ; il faut donc retrouver notre souveraineté par rapport aux juges supranationaux.

> CONSTRUIRE 40 000 PLACES DE PRISON AU TRAVERS D'UN VASTE PLAN CARCÉRAL : PERMETTRE L'APPLICATION IMMÉDIATE DES PEINES

En juillet 2016, le nombre de détenus incarcérés a atteint un record historique (69 375), soit une augmentation de 3,8% en un an, alors que le nombre de places de prison opérationnelle n'est que de 58 311 selon l'administration pénitentiaire. Les prisons françaises sont saturées et se voient contraintes d'accueillir près de 1700 détenus sur des matelas à même le sol. Cette saturation est évidemment source de tensions et de violences quotidiennes, entre détenus d'une part, à l'encontre du personnel pénitentier d'autre part, instaurant de facto un cadre propice à la récidive.

En conséquence, entre 80 000 et 100 000 peines de prison ferme ne sont pas exécutées. Seuls un tiers des personnes condamnées à de la prison ferme sont incarcérés « immédiatement » après la décision de justice.

Dès 2009, le gouvernement de Nicolas Sarkozy a introduit le principe d'aménagement des peines inférieures à deux ans de prison, incitant les magistrats à opter pour des contraintes alternatives (travaux d'intérêt général, assignation, bracelet électronique).

Il est urgent de mettre en œuvre un véritable plan carcéral avec la création de 40 000 nouvelles places de prison afin d'atteindre la moyenne européenne. Au-delà de l'impératif humanitaire, il s'agit d'une condition *sine qua non* pour pouvoir enfin appliquer la tolérance zéro.

> RÉTABLIR LA DOUBLE PEINE INTÉGRALE ET PROCÉDER À L'EXPULSION IMMÉDIATE DES CRIMINELS ÉTRANGERS

A l'instar du modèle suisse et à travers des accords bilatéraux, les étrangers condamnés devraient purger leur peine dans leur pays d'origine. Cette mesure permettrait de décongestionner les établissements pénitentiaires et de décourager le tourisme de la criminalité.

À défaut, et lorsqu'un accord bilatéral n'a pu être trouvé, la double peine doit permettre l'expulsion d'un délinquant étranger après qu'il ait purgé sa condamnation. Réformée par Nicolas Sarkozy en 2003, ses conditions d'application ont été très largement restreintes. Elle doit être rétablie intégralement et mise en œuvre.

L'auteur de l'attentat islamiste de Nice, perpétré en juillet 2016, Mohamed Lahouaiej-Bouhlel, avait été condamné en mars de la même année à six mois de prison avec sursis pour une violente altercation avec un automobiliste. Son expulsion vers la Tunisie, suivie d'une interdiction du territoire français aurait empêché son passage à l'acte.

> PRONONCER UNE INJONCTION CIVILE D'ÉLOIGNEMENT POUR LES DÉLINQUANTS DANGEREUX OU RÉCIDIVISTES

Physiquement écartés des quartiers qu'ils connaissent bien, où ils ont leurs habitudes de trafics, où ils commettent toutes sortes de violences, où ils ont leurs complices de vice, les voyous seront nettement moins en capacité de nuire. L'injonction civile signifie l'interdiction prononcée par la Justice de pénétrer dans des territoires définis pendant une certaine période de temps après avoir purgé une peine.

Pénétrer dans le territoire interdit signifiera, pour le délinquant, un retour immédiat en prison. Des mesures judiciaires d'interdiction de territoire (sur un département par exemple) devront également être mises en œuvre.

> CRÉER UN SERVICE UNIQUE DE LUTTE ANTI-TERRORISTE : S'ADAPTER AUX MENACES DU XXI^e SIÈCLE

Il n'existe pas à proprement parler de service antiterroriste en France mais un lourd conglomérat de 22 services pluriels groupés au sein de l'UCLAT. Les réformes précédentes, tendant à optimiser les différents services de renseignement, n'ont pas apporté les résultats escomptés. En 2008, la création de la DCRI, par la fusion des renseignements généraux (RG) avec la Direction de la surveillance du territoire (DST), a coupé les agents du contact avec la population. En 2014, la création de la DGSI et du Service central du renseignement territorial (SCRT) a aggravé la sectorisation des services du renseignement au détriment des échanges entre ces derniers : le SCRT, qui s'occupe essentiellement de la surveillance d'islamistes radicaux, est placé sous le contrôle du directeur central de la sécurité publique dont la connaissance en matière de terrorisme n'est pas une spécificité, au contraire de la DGSI. Ainsi, les agences peuvent travailler sur une filière identique sans partager les informations sur les suspects surveillés. Ce cloisonnement est à la source d'inquiétants dysfonctionnements, de concurrences et favorise les mésententes entre services.

Il faut mettre un terme à ce millefeuille administratif et simplifier l'appareil antiterroriste. Dans un rapport publié le 5 juillet 2016, la *Commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme* proposait la création d'une « agence nationale de lutte antiterroriste, rattachée directement au Premier ministre, en charge de l'analyse de la menace, de la planification stratégique et de la coordination opérationnelle. »

Avec près de 15000 individus radicalisés recensés par le ministère de l'Intérieur (FSPRT), dont 4000 seraient prêts à passer à l'action, il est par ailleurs primordial d'octroyer des moyens budgétaires supplémentaires au renseignement intérieur. Le recrutement doit s'orienter vers de jeunes policiers de terrain, suffisamment familiarisés avec les quartiers sensibles et plus compétents pour détecter des profils radicalisés.

1.2 Lutte contre le fondamentalisme islamiste

En 2004 déjà, un rapport de la Direction centrale des Renseignements généraux alertait sur l'existence de 630 quartiers sensibles sur le territoire national, dont 300 se distinguaient par des signes de repli communautaire plus ou moins prononcés. Une décennie plus tard, la fracture continue de se creuser. Partout dans les banlieues, le particularisme a été encouragé et les revendications communautaristes nourries pour assouvir les besoins clientélistes d'élus locaux. La complaisance à l'égard des caïds ou de potentats religieux, le recul des institutions de la Etat et des exigences de l'assimilation républicaine ont entraîné une rupture entre la France et plusieurs de ses quartiers.

Déjà évoquées précédemment, ces zones de non-droit sont devenues le terreau du communautarisme sur lequel prospère le fondamentalisme islamiste. La victoire idéologique du salafisme dans les quartiers signe l'échec cuisant des gouvernements successifs qui ont préféré fermer les yeux, utilisant le chéquier public pour apaiser la poudrière et financer une paix sociale artificielle. La complaisance face aux islamistes, qu'ils soient d'obédience salafiste ou liés à la mouvance des Frères Musulmans, a aujourd'hui des conséquences dramatiques sur l'équilibre de notre pays et la sécurité des Français.

En apparence, le salafisme se répartit selon deux pôles : l'un djihadiste qui nous agresse ouvertement, l'autre quiétiste qui se contente de vouloir islamiser la société en commençant par isoler nos compatriotes musulmans pour leur imposer le respect de la charia et embrigader une jeunesse musulmane en manque de repères culturels nationaux. La distinction est poreuse. Les deux doivent être combattus sans faiblesse. Les premiers doivent être éradiqués par la force en France et partout dans le monde. Les seconds doivent être éliminés par le respect de la laïcité. En ignorant le terme « islamisme » ou en refusant de l'employer, nos responsables politiques n'aident pas à combattre l'amalgame. Ce refus de dire les mots justes enferme tous les français musulmans dans une même communauté, où se trouvent mêlés ceux respectueux des lois de la République et les fondamentalistes islamistes. Or, depuis quatorze siècles, il existe différentes interprétations de l'islam. Les responsables politiques n'ont pas à s'improviser théologiens et à se substituer à un clergé qui n'existe pas dans cette religion pour dire quelle serait la bonne interprétation. En revanche, il leur revient de condamner et de combattre toutes celles incompatibles avec les lois de la République, notamment celles qui prêchent la violence sous n'importe quelle forme.

L'islam de France doit s'organiser par lui-même pour ne plus être le champ clos de rivalités entre puissances étrangères. La République laïque n'a pas à violer ses principes en s'ingérant dans les affaires internes d'une religion. La loi de 1905 doit être respectée dans sa lettre et dans son esprit. L'État doit exercer seulement un rôle protecteur pour permettre aux musulmans de s'inscrire en toute liberté dans le cadre national.

AGIR À LA SOURCE

> ÉTENDRE LA LOI DE 2004 PORTANT SUR L'INTERDICTION DU PORT DES SIGNES RELIGIEUX OSTENTATOIRES À L'ENSEMBLE DE L'ESPACE PUBLIC

La loi n° 2004-228 du 15 mars 2004 interdit « le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse » dans « les écoles, les collèges et lycées publics.»

Déjà en 2003, le Haut Conseil à l'intégration avait proposé d'élargir la loi de 2004 aux établissements universitaires pour faire face à la montée du communautarisme. La décision du Conseil d'Etat du 26 août 2016 rejetant un arrêté municipal anti-burkini confirme la position suivante : pour lutter contre le communautarisme, pour protéger les femmes, pour affirmer la laïcité et notre mode de vie, le législateur est seul habilité à agir. Comme hier les professeurs sur la question du voile à l'école, les maires aujourd'hui ne peuvent pas être laissés seuls, démunis face à la pression de minorités politico-religieuses. Le législateur français doit faire voter une loi d'extension de la loi de 2004 à l'école, pour bannir les signes religieux ostensibles dans l'espace public (hors personnel religieux).

D'autre part, la religion n'a pas sa place dans l'entreprise. Il faut instaurer dans les entreprises privées les mêmes règles de neutralité religieuse et de laïcité qui prévalent dans les administrations. Les menus spéciaux, les jours de congés spécifiques ou les revendications pour obtenir des salles de prières ne sont pas de la responsabilité du chef d'entreprise qui n'a ni à se soucier ni à se mêler de la religion de ses salariés. Antisociale et profondément communautariste, la récente loi El Khomri (impliquant, en son article 6, que « la liberté du salarié de manifester ses convictions, y compris religieuses, ne peut connaître de restrictions que si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.») devra être abrogée.

> FERMER LES MOSQUÉES SALAFISTES ET EXPULSER LES PRÊCHEURS DE HAINE

Certaines salles de prières constituent des foyers de socialisation salafiste qui diffusent une idéologie belliciste à l'encontre de la communauté nationale. Ainsi, la doctrine salafiste, rejetant la France et ses traditions, est propagée dans plus de 120 salles de prières, contre 44 en 2010 (soit plus du double en l'espace de 5 ans). La réalité est sans doute plus critique encore, si l'on inclut les lieux de culte clandestins. Ces mosquées radicales, lieux d'endoctrinement massif, dont certaines abritent des écoles coraniques clandestines, sont le vivier du terrorisme de demain.

Suite à l'attentat de Sousse, le gouvernement tunisien n'a pas hésité quelques heures plus tard à annoncer la fermeture de 80 mosquées radicales ; l'Égypte, auparavant, avait déjà fait de même. Ce que des gouvernements de pays musulmans ont fait, notre République laïque doit pouvoir le faire avec détermination et autorité. Une commission d'enquête parlementaire pour assurer le suivi des fermetures des mosquées radicales et les associations intégristes sera ainsi créée.

Il faut également expulser leurs responsables lorsqu'ils sont étrangers, et déchoir de leur nationalité puis les expulser, les binationaux impliqués dans ces réseaux salafistes. Par ailleurs, la tenue des prêches en langue française doit être rendue obligatoire.

> DISSOUDRE L'UNION DES ORGANISATIONS ISLAMIQUES DE FRANCE (UOIF) ET TOUS LES GROUPES ISLAMISTES RADICAUX

Mouvance intégriste, affiliée aux Frères musulmans et classée comme organisation terroriste par certains pays musulmans dont les Emirats Arabes Unis, l'UOIF bénéficie de la complaisance la plus totale des différents gouvernements successifs depuis son parrainage par Nicolas Sarkozy en 2003, alors ministre de l'Intérieur, qui en a fait un interlocuteur privilégié de l'Etat au sein du CFCM.

En 2012 déjà, quatre prédicateurs islamistes conviés par l'UOIF et appelant au meurtre des juifs furent interdits de séjour sur le territoire. En février 2016, l'UOIF a été timidement avertie par le ministère de l'Intérieur suite à l'invitation de prédicateurs radicaux étrangers, connus pour leurs prises de positions violentes, ouvertement pro-jihad, homophobes et antisémites.

Cette vitrine de l'islam radical, qui nourrit les revendications communautaristes et le fanatisme notamment dans les quartiers, doit être dissoute.

> INTERDIRE LE FINANCEMENT DES LIEUX DE CULTE PAR DES FONDS ÉTRANGERS, CRÉER UNE COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE SUR LE FINANCEMENT DE L'ISLAM EN FRANCE ET SUR LES CONSÉQUENCES LIÉES À L'APPORT FINANCIER D'ÉTATS TIERS CHERCHANT À IMPLANTER LA PRATIQUE D'UNE VERSION FONDAMENTALISTE DE L'ISLAM

Fort d'un nombre croissant de pratiquants dans notre pays, l'Islam cristallise des enjeux considérables d'ordre économique, social, culturel, géopolitique. En effet, de nombreux États étrangers participent activement à l'organisation du culte musulman. Plus de la moitié des imams salariés exerçant en France sont rémunérés soit par l'Algérie, le Maroc, l'Arabie Saoudite ou la Turquie. Les mosquées sont financées par des pays étrangers ou par des « mécènes » privés dont on ne connaît pas les identités. L'Islam devient l'objet d'une lutte d'influence entre divers pays musulmans, au risque d'instiller une ingérence étrangère préoccupante tant pour la cohésion nationale que pour le respect du principe de laïcité. Le circuit de la viande halal, aux financements très opaques, est lui aussi source de trafics dont les fonds peuvent bénéficier à des associations culturelles et culturelles intégristes.

Les actuelles organisations se targuant de représenter les musulmans de France sont elles-mêmes les leviers de pression d'États étrangers. Ainsi, l'UOIF est l'obligée du Qatar tandis que la Grande Mosquée de Paris est gérée par l'État algérien. Cette infiltration étrangère dans le quotidien des musulmans de France nuit au développement de la religion musulmane en accord avec le cadre républicain et pose un sérieux problème de souveraineté nationale et d'ordre public. Malgré l'emprise croissante des pétromonarchies islamistes sur l'Islam en France et l'essor d'un Islam de plus en plus rétif à la loi française, aucune réforme de grande ampleur n'a été engagée.

C'est pourquoi il apparaît nécessaire, d'une part, d'établir un audit en créant une commission d'enquête parlementaire pour faire le jour sur le financement des mosquées, des associations culturelles et culturelles animant l'Islam dans notre pays ainsi que pour mesurer les conséquences de l'influence exercée par les États étrangers instillant une vision fondamentaliste dans l'organisation de l'Islam en France. Dans l'attente, un moratoire sur les constructions de mosquées doit être déclaré le temps de l'étude. Il apparaît essentiel, d'autre part, d'interdire le financement de tout lieu de culte par des fonds étrangers.

> RÉALISER UN AUDIT NATIONAL DES POSTES OCCUPÉS PAR LES PERSONNES FICHÉES « S »

Nous savons aujourd'hui que des personnes fichées S par les renseignements sont employées par des entreprises comme la RATP, la SNCF ou encore celles intervenant à l'aéroport de Roissy. Plusieurs cas de radicalisation ont également été détectés dans l'armée et la police. Les ministères de l'Intérieur et de l'Economie doivent procéder à un audit national des postes occupés par les personnes fichées S, sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment de repérer toutes les personnes travaillant dans des entreprises publiques ou privées, ou encore dans des administrations, dans des secteurs stratégiques pour la sécurité nationale. Sont concernées l'ensemble des sociétés ou administrations employant du personnel en contact avec le public, ou œuvrant dans des secteurs tels que les transports, l'énergie, l'industrie chimique ou pétrolière, la sécurité, les télécommunications, ou encore celles disposant de sites sensibles nécessitant une protection absolue.

Les personnes concernées doivent être immédiatement mises à pied, avant d'être, pour celles qui sont étrangères ou binationales, expulsées du territoire. Par ailleurs, certaines entreprises de transport comme la RATP recourent à l'embauche volontaire de « caïds » sur les lignes réputées sensibles afin de limiter les attaques de bus ; cette discrimination positive doit être abolie.

> RÉAFFIRMER LE STATUT ET LES DROITS DES FEMMES FRANÇAISES

Par clientélisme, par une peur fantasmée de la stigmatisation de l'islam ou de l'amalgame, les gouvernements qui se sont succédés ont abdiqué devant des mises en cause très graves de la laïcité et des droits des femmes. Le droit à l'intégrité corporelle, de quelque sexe que l'on soit, est un droit parmi les plus essentiels. Ce droit est aujourd'hui attaqué pour nombre de femmes, dans les quartiers sensibles notamment.

Des jeunes femmes françaises y sont contraintes de porter un voile pour ne pas avoir d'ennuis, de désertier l'espace public, d'adapter leur mode de vie, leur tenue vestimentaire ou leur maquillage aux exigences de la cité (à ce sujet, voir l'article « Leur

voile, j'ai envie de l'arracher » publié dans le journal *Libération* le 10 décembre 2003). Nous vivons un recul des droits des femmes et une augmentation des violences qu'elles subissent. Cette situation, évidemment liée au poids de cultures étrangères ou dogmes religieux pour lesquels le statut des femmes est incompatible avec le principe égalitaire français, ne peut plus être découplée de l'actuelle crise migratoire vécue par l'Europe.

L'immigration massive exacerbe des différences culturelles et de mentalité qui parfois, comme dans le cas de viols de masse commises par des réfugiés sur près de 2000 femmes allemandes à Cologne le 31 décembre 2015, aboutissent à des drames. La remise en cause du droit des femmes et, plus généralement, la remise en cause de leur liberté d'être et de se mouvoir, est un phénomène d'une gravité extrême qui ne doit pas être occulté. Le droit à la sécurité et à la liberté, pour toutes et partout, doit être réaffirmé. Seul un retour des institutions de la République dans les quartiers sensibles et une politique pénale ferme permettra un retour à des conditions de vie dignes et apaisées.

PREVENIR LES ATTAQUES

> PLACER EN DÉTENTION PROVISOIRE TOUT INDIVIDU QUI S'APPRÊTE À COMMETTRE UNE ATTAQUE TERRORISTE

Pour réarmer la France face au péril islamiste, il faut utiliser l'ensemble de l'arsenal judiciaire à notre disposition. Les juges doivent appliquer l'article 411-4 du Code pénal qui permet de traîner devant la cour d'assises tout individu en lien avec une organisation étrangère en vue d'accomplir des actes d'agression contre la France. L'utilisation de cet article permettrait de placer en détention provisoire, puis de condamner à des peines allant jusqu'à 30 ans de prison, les terroristes « potentiels ».

> APPLIQUER LA DÉCHÉANCE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE POUR LES BI-NATIONAUX ENGAGÉS DANS DES GROUPES DJIHADISTES ET PROCÉDER À LEUR EXPULSION

Les juges doivent aussi appliquer la déchéance de nationalité, assortie d'une expulsion du territoire immédiate, telle qu'elle existe déjà dans notre Code civil aux articles 23-7, 23-8, 25-1. Il s'agit d'une mesure de bon sens, permettant non seulement de protéger la France et les Français mais aussi d'affirmer clairement que l'on ne peut se prétendre français tout en participant aux exactions de groupes terroristes.

> MIEUX IDENTIFIER ET ISOLER LES CITOYENS FRANÇAIS ISLAMISTES RADICAUX INCARCÉRÉS DANS LES PRISONS FRANÇAISES

La prison est devenue un incubateur de la radicalisation. Dans une grande majorité de cas, la trajectoire des terroristes qui ont frappé la France depuis 2012 est identique : multirécidivistes condamnés à plusieurs peines fermes, fichés par les services de renseignement français et dont le foyer commun à leur engagement terroriste est la prison. Selon le ministère de la Justice, 1336 islamistes radicaux peuplent nos prisons (contre 700 en 2015). Des groupes structurés exercent en toute impunité un prosélytisme haineux derrière les barreaux auprès des détenus psychologiquement faibles.

Les surveillants sont désarmés face aux attitudes individuelles d'activités ou de replis intégristes religieux. La radicalisation individuelle (sur la base d'une évolution vestimentaire, comportementale, par des appels collectifs à la prière) est certes notée et signalée à la DGSI mais pas réprimée. Les établissements carcéraux, manquant de moyens humains, ne sont pas tous confrontés au même degré d'importance d'islamisation radicale.

L'arsenal doit être renforcé, les terroristes islamistes et les individus répertoriés comme radicalisés doivent être isolés afin de mettre fin à une mixité carcérale devenue un vivier prolifique pour les recruteurs des cellules du djihadisme.

1.3 Des frontières qui protègent

> SUSPENDRE LES ACCORDS DE SCHENGEN ET RÉTABLIR DES FRONTIÈRES NATIONALES

Le retour des frontières nationales constitue le premier jalon vers le retour de la sécurité des Français. Outre la lutte contre l'économie informelle qui alimente le grand banditisme dans les quartiers (armes de guerre, stupéfiants), les frontières nationales doivent aujourd'hui servir à empêcher la submersion migratoire en cours, dont il apparaît que plusieurs auteurs des récentes attaques terroristes ont profité, et à contrôler les possibles mouvements de personnes connues en France ou ailleurs pour leur radicalisation islamiste.

Qualifier l'Europe de « passoire » est un euphémisme ; les flux entrent mais ne ressortent pas. Les accords de Schengen et de libre circulation accélèrent le phénomène d'une immigration clandestine devenue massive et incontrôlable. Chaque jour ou presque, des clandestins débarquent en Italie par centaines voire par milliers, et de là se dirigent vers la France ou d'autres pays d'Europe. Dans les zones de concentration de ces migrants

illégaux, les conflits avec les populations locales se multiplient et tournent régulièrement à la violence. C'est le cas notamment à Calais.

La France doit reprendre les rênes de sa politique migratoire, et retrouver pour cela sa souveraineté territoriale. Il faut systématiquement expulser les délinquants étrangers et renvoyer chez eux les immigrés illégaux ne répondant pas au droit d'asile, comme l'Australie l'a fait avec succès ces dernières années, en refusant, par exemple, l'arrivée des bateaux clandestins sur son territoire.

> RÉGULER DRASTIQUEMENT L'IMMIGRATION LÉGALE ET METTRE FIN À L'IMMIGRATION CLANDESTINE

Avec plus de 6 millions de chômeurs, 9 millions de pauvres, 4 millions de bénéficiaires de l'aide alimentaire et autant de mal-logés, la France n'est plus en mesure d'accueillir chaque année une immigration aussi massive (1 million de nouveaux arrivants légaux sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy, tout autant sous celui de François Hollande).

L'immigration est pourtant une source de coûts très importants ; elle est utilisée par le grand patronat pour peser à la baisse sur les salaires et déstabilise en profondeur notre société et ses équilibres. L'assimilation n'est plus possible dans un tel contexte d'immigration de masse ; les ghettos, les conflits inter-ethniques, les revendications communautaires et les provocations politico-religieuses sont les conséquences directes d'une immigration massive qui met à mal notre identité nationale. Le communautarisme, avec son cortège de revendications, agit contre la cohésion et l'unité nationale.

Des mesures d'ordre constitutionnel, législatif et réglementaire doivent être prises pour restreindre l'immigration légale et stopper l'immigration clandestine. D'autre part, des actions devront être menées au niveau international dans le cadre de la politique de coopération.

> RÉFORMER LE DROIT D'ASILE : REVENIR À SA MISSION D'ORIGINE

Dans un rapport publié en avril 2015, la Cour des comptes a dressé un bilan critique de la gestion du droit d'asile en France sous les deux précédents quinquennats : un coût de plus de 2 milliards d'euros par an (dont plus de 750 millions d'euros pour l'hébergement), des flux chaque année plus importants et toujours moins maîtrisés, 99% des demandeurs d'asile déboutés restant sur le territoire. Au coût des nouveaux arrivants s'ajoute donc celui des anciens qui ne sont pas expulsés alors qu'ils font l'objet d'une obligation de quitter le territoire.

L'asile est devenu un droit totalement dévoyé, très loin de sa philosophie d'origine et constitue une filière de l'immigration massive. La France, actuellement contrainte par l'Union européenne de régler l'intégralité des dépenses des demandeurs d'asile

(logement, soins, allocations journalières), doit désormais prendre les décisions qui s'imposent au risque d'une asphyxie générale de son système d'accueil.

Dans le rapport précité, les magistrats recommandent : « d'étudier le rétablissement du placement en rétention administrative », « de réduire le montant des allocations mensuelles versées aux demandeurs d'asile », mais aussi « d'exécuter les obligations de quitter le territoire français pour les personnes déboutées » et enfin de « revenir sur l'inconditionnalité de l'accueil des déboutés sans domicile ».

Le droit d'asile doit être réformé pour limiter ce droit à ce qu'il était à l'origine, à savoir l'accueil des personnes persécutées par leur gouvernement en raison de leurs opinions politiques ; Edward Snowden par exemple.

2. Repenser une politique étrangère non-alignée

Depuis 2007 et l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République, la France a considérablement perdu son rang sur la scène internationale en réintégrant le commandement militaire de l'OTAN, passant de fait et de droit sous tutelle américaine.

La France, qui avait jadis une voix singulière dans le monde, n'est plus écoutée ni entendue. Elle épouse les thèses néoconservatrices étatsuniennes en guise de politique étrangère qui consistent « au nom des Droits de l'Homme » à mener des guerres d'ingérence, à déstabiliser des régimes politiques et des Etats souverains dont les dirigeants ne se conforment pas à l'ordre mondial dicté par les Etats-Unis depuis la présidence de George W. Bush. Traditionnellement non belliciste, la France avait courageusement, sous l'impulsion de Dominique de Villepin et de Jacques Chirac, échappé à cette inclinaison désastreuse pour la stabilité du monde en refusant la guerre d'agression américaine contre l'Irak de Saddam Hussein en 2003, engagée sur des motifs fallacieux, sauvant ainsi son honneur auprès des pays arabo-musulmans.

La politique étrangère belliqueuse conduite ces dernières années au Moyen-Orient ou en Afrique par les gouvernements Sarkozy et Hollande aura eu des conséquences dramatiques sur l'équilibre de la région ainsi que sur la métastase djihadiste. L'instabilité actuelle de la Libye donne malheureusement raison aux analyses de ceux qui, déjà à l'époque, alertaient sur les dangers d'une prise de pouvoir des islamistes, à savoir : la dislocation du pays, l'instauration de la charia et la disparition de l'Etat libyen. Il en est de même pour la Syrie et le soutien occidental aux diverses factions islamistes d'Al-Nostra dans la rébellion contre Bachar el-Assad. Conséquence secondaire mais toute aussi dramatique : l'explosion de l'immigration clandestine vers l'Europe et la France, et son cortège de drames humains, notamment en mer Méditerranée.

D'autre part, parfaitement désincarnée et inaudible, la diplomatie européenne se fourvoie dans une hostilité systématique et sans fondement à l'encontre de la Russie, partenaire géostratégique pourtant indispensable. La politique de « containment », visant notamment à soutenir la subversion américaine en Ukraine et l'implantation de missiles dans les pays limitrophes du territoire russe, est gravement contreproductive pour la paix et l'équilibre de la région.

La France doit retrouver la pleine et entière maîtrise de sa politique étrangère, souveraine par rapport aux Etats-Unis et l'OTAN, et au seul service de ses intérêts nationaux, de sa sécurité et de son rayonnement. Libérée des tutelles étrangères et supranationales, la France doit revoir intégralement sa politique étrangère, rompre avec les logiques d'ingérence et défendre la souveraineté des Nations au sein d'un monde multipolaire.

2.1 La lutte hors de nos frontières

La lutte contre le fondamentalisme islamiste est globale et ne peut se résoudre au strict cadre national. Elle passe par une lutte, hors de nos frontières et en étroite coopération avec nos alliés, contre l'Etat islamique et l'ensemble des milices extérieures susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale ou aux intérêts supérieurs de la Nation.

> SE Doter d'une Armée Performante : Faire Face aux Menaces et Demeurer un Pays Libre

Comme la police ou la gendarmerie, les armées françaises ont été nettement affaiblies dans leurs moyens techniques, humains et financiers au cours de la dernière décennie. Aujourd'hui notre budget militaire est à 1,6% du PIB à peine, et depuis la loi de programmation militaire de 2008, confirmée par celle de 2013, 50 000 effectifs ont déjà été perdus. Le projet de loi de finances 2017 est largement en dessous des ressources budgétaires nécessaires au bon fonctionnement des services de la Défense. Inespérées, les annonces post-attentats vont dans le bon sens mais demeurent très largement insuffisantes au vu des enjeux intérieurs et extérieurs.

L'armée est pourtant indispensable à notre sécurité intérieure, notamment dans le cadre des opérations Sentinelles. En outre, l'on ne peut continuer à multiplier les théâtres d'opérations extérieures sans que les hommes et les moyens suivent, sauf à mettre notre armée en danger. Il est donc plus que jamais irresponsable de baisser les moyens et effectifs de l'armée, ou même de les maintenir au niveau actuel ; nous préconisons, sur cinq ans, une hausse du budget de la Défense nationale à hauteur de 2% du PIB national, sanctuarisée au sein même de la Constitution.

Les efforts visant à porter le nombre de réservistes (toutes réserves confondues) à 85 000 personnes en 2018 doivent être soutenus et poursuivis.

> SORTIR DE L'OTAN

Cette structure de 1949, héritière exclusive de la guerre froide entre les Etats-Unis et l'Union Soviétique, n'a plus aucune raison d'être. D'emblée, cette décision irrévocable de quitter l'OTAN marquerait un tournant diplomatique apprécié dans de très nombreuses chancelleries. Recouvrer notre indépendance diplomatique et la singularité de notre voix dans le monde passe d'abord par cet acte unilatéral.

> RESTREINDRE NOS RELATIONS ÉCONOMIQUES ET DIPLOMATIQUES AVEC LES ÉTATS SOUTENANT LE FONDAMENTALISME ISLAMISTE

On ne compte plus le nombre d'articles de presse, d'enquêtes, de rapports, de déclarations officielles, françaises ou étrangères, mettant explicitement en cause le Qatar ou l'Arabie Saoudite dans la promotion et le financement de l'idéologie wahhabite, des mouvements islamistes et djihadistes dans le monde. À titre d'exemple : *Marianne* en 2012 qui publiait un dossier sur le soutien du Qatar aux mouvements djihadistes dans le Sahel ou *Courrier International* qui publiait en septembre 2014 une enquête intitulée « Qatar, club med des terroristes ». Point géopolitique sur lequel l'ancien sous-directeur de la DST pour la lutte contre le terrorisme lui-même, Louis Capriolli, s'est exprimé en dénonçant le financement de camps d'entraînement djihadistes en Tunisie et en Libye par le Qatar.

Il n'est plus envisageable de continuer à négocier des conventions fiscales avantageuses pour des dictatures islamistes, à les laisser investir dans les banlieues ou dans nos entreprises stratégiques. Par souci d'indépendance nationale et de cohérence dans la lutte contre le fondamentalisme sur le sol national et à l'étranger, la France doit restreindre ses liens diplomatiques et économiques avec ces états, pour lesquels la classe politique française semble, à l'unanimité, sympathiser et entretenir des liens troubles : arrangements, copinages ou encore financements et cadeaux en tout genre (voir « *Nos très chers émirs* » de Christian Chesnot et Georges Malbrunot).

> DIALOGUER NÉCESSAIREMENT AVEC NOS ALLIÉS OBJECTIFS CONTRE LE FONDAMENTALISME ISLAMISTE

La France a rompu ses relations diplomatiques avec le Syrie en mars 2012 à l'initiative de Nicolas Sarkozy. Cette obstruction idéologique et contre-productive, poursuivie par François Hollande, a des conséquences directes sur l'équilibre de la région et la sécurité même des Français. Selon Bernard Squarcini, directeur du renseignement intérieur de 2008 à 2012, le ministre de l'Intérieur Manuel Valls a refusé une liste de djihadistes français opérant en Syrie. Et d'ajouter : « *Si la France avait pu disposer de ce fichier de*

terroristes, beaucoup de victimes innocentes n'auraient pas perdu la vie » (entrevue à Valeurs Actuelles, novembre 2015).

La France doit cesser la politique de l'autruche et ouvrir un dialogue avec l'ensemble des états qui combattent le fondamentalisme islamiste, à commencer par les gouvernements russe et syrien, engagés tous deux dans la lutte contre l'Etat islamique.

> RENOUER ENFIN AVEC L'ESPRIT DE L'INDÉPENDANCE

La France doit cesser d'être systématiquement la vassale des Etats-Unis. Chaque action internationale doit être motivée par l'intérêt exclusif de la nation.

À cet effet, la reprise de la traditionnelle amitié franco-russe s'impose. Ce lien reconstruit entrainera la fin des sanctions politiques et économiques contre de la Russie stupidement imposées par l'Union Européenne. Il va de soi que, non seulement notre agriculture, mais aussi notre économie tout entière bénéficiera d'un champ d'exportation considérable. L'effet délétère de la privation de débouchés commerciaux sur le marché russe s'est immédiatement retournée contre tous les états-membres de l'UE. De fait, notre puissant voisin a massivement investi pour améliorer sa suffisance alimentaire et diversifier ses fournisseurs en se tournant vers des marchés extra-européens. Certains marchés russes étant définitivement perdus, il sera nécessaire de redéployer et de diversifier notre offre agricole, industrielle, et commerciale vers des secteurs encore porteurs en Russie.

A ce titre, une intense coopération en matière énergétique – gazière et pétrolière, s'avèrera indispensable. Ce secteur-clé de l'économie nationale imposera par ailleurs le contrôle de certaines sociétés par l'Etat-stratège français en remplacement de dangereuses liaisons avec des pétromonarchies du Golf.

2.2 De la coopération des Nations au co-développement

> FAVORISER L'INSTALLATION DE CAMPS HUMANITAIRES DANS LES PAYS EN GUERRE ET FRONTALIERS

Alors qu'une très large majorité de français est défavorable à l'accueil de migrants et de réfugiés (57% selon ELABE), le gouvernement a décidé de passer en force et d'imposer une submersion migratoire sans aucune concertation ni consultation des élus locaux et des populations concernées, passant par perte et profit la démocratie locale, l'ordre, la sécurité et la tranquillité publique.

La France n'est pas en capacité d'accueillir et de prendre en charge l'ensemble des victimes des déséquilibres géopolitiques, économiques et climatiques du monde. Face à

cette situation intenable, sources de tensions, il convient de mettre en place de zones humanitaires sécurisées dans les pays - ou à la frontière des pays - en guerre. Cette disposition doit s'effectuer en concertation avec l'ONU et l'ensemble des organisations internationales.

> ANTICIPER LES COURBES DÉMOGRAPHIQUES

La part de l'Afrique dans la population mondiale compte pour 16% en 2016 (9% en 1950) et devrait atteindre 25% en 2050. Le continent africain est une bombe démographique aux portes de l'Europe et cette croissance pose de nombreux défis. Si un cadre stable et serein de développement n'est pas envisagé et soutenu par le concert des Nations, l'Europe pourrait en subir les conséquences, notamment migratoires, dans les décennies à venir.

L'Afrique ne saurait être considérée comme le parent pauvre de notre action extérieure, son développement relevant d'intérêts mutuels bien compris. Une étroite politique de coopération et de développement doit désormais être menée « d'égal à égal » avec les pays africains. Il convient de réfléchir dès à présent à la mise en œuvre d'une politique de coopération renforcée, dans le respect des souverainetés nationales. Les aides au développement seront subordonnées à une coopération étroite avec les autorités françaises s'agissant des flux migratoires.

> TISSER DES LIENS TOUS AZIMUTS : UNE INFLUENCE DIPLOMATIQUE ET CULTURELLE À RECONQUÉRIR

Le principe fondateur et libérateur que représente la souveraineté nationale et populaire est valable pour l'ensemble des pays du monde. L'extension de nos relations bilatérales ou multilatérales avec des Nations situées sur tous les continents doit contribuer à étendre notre influence diplomatique, économique et culturelle.

Des pays tels que les BRICS méritent une attention soutenue et la multiplication des échanges diplomatiques. Concernant le Moyen-Orient et le monde arabe, il convient de renouer, dans un esprit gaullien, avec le principe de non-ingérence et d'accorder un soutien aux pays désireux de s'émanciper des tutelles étrangères. Par ailleurs, l'intensification des échanges et des partenariats de coopération avec les pays francophones est un enjeu essentiel pour les décennies à venir.

PARTIE 2 :

UNE & INDIVISIBLE, LA RÉPUBLIQUE AU SERVICE DE LA FRANCE

1. La reconquête des territoires abandonnés par la République

Depuis le plan *Habitat et vie sociale* de Giscard en 1977, près de 100 milliards d'euros ont été saupoudrés sur les banlieues au travers d'une politique de discrimination positive territoriale destinée à corriger les inégalités ; sans succès. Quarante années de politique de la ville ont enfermé ces territoires dans une relégation politique, sociale et culturelle. À chaque crise ponctuelle fleurit un nouveau plan « Marshall » ; pourtant, les mêmes recettes aboutissent chaque fois aux mêmes échecs. Entre les opérations immobilières coûteuses, le clientélisme à gogo et les mécanismes d'insertion sociale qui n'ont jamais fonctionné, la politique des banlieues reste l'un des plus gros fiascos d'Etat de la cinquième République.

Les acteurs et les partisans de cette politique ont édifié un barrage entre la France et ses banlieues. Contre les divisions et le communautarisme qui en découlent, la République doit s'affirmer telle qu'en elle même. Chaque Français dispose des mêmes droits mais aussi des mêmes devoirs.

Urbains ou culturels, les ghettos doivent maintenant être rompus.

L'Etat doit engager la reconquête des territoires déshérités et permettre le retour d'un patriotisme tranquille et fédérateur.

1.1 Rompre les ghettos

> SUPPRIMER LA POLITIQUE DE LA VILLE, CLIENTÉLISME D'ÉTAT

La politique de la ville n'a jamais été remise en cause tandis qu'elle a aggravé les fractures qu'elle prétendait combattre. Les quartiers ayant bénéficié d'un arrosage massif d'argent public sont aujourd'hui les territoires les plus criminogènes de France. A cela, s'ajoute le chômage de masse (près de deux fois et demi plus élevé en ZUS qu'ailleurs),

un ascenseur social en panne, le communautarisme, mais aussi des régressions sanitaires et culturelles.

Dans un rapport publié en 2012, la Cour de comptes dresse un bilan sévère de la politique de la ville, parlant d'une « machine sans compteur » dont « aucun document budgétaire ne permet de chiffrer l'effort ». Les opérations d'aménagement conduites dans le cadre du PNRU ayant été développées sans considération pour les dimensions sociales, économiques et civiques du problème visé, les milliards investis dans la démolition-reconstruction des grands ensembles ont certes souvent produit des métamorphoses urbanistiques spectaculaires, mais celles-ci ne se sont pas prolongées par une réduction réelle des inégalités territoriales.

Nous savons par ailleurs que la politique de la ville a permis à des élus locaux d'avoir massivement recouru au clientélisme électoral en gavant de subventions des associations fictives notamment (voir condamnation de l'élue PS Sylvie Andrieux). Dans un premier temps, la politique de la ville doit être auditée intégralement puis supprimée.

> ACHEVER LA DESTRUCTION DES DERNIERS GRANDS ENSEMBLES URBAINS

La politique de l'habitat et des paysages doit être repensée en veillant à l'intégration de l'urbanisme et de l'architecture dans l'environnement naturel et le respect de nos traditions architecturales. La qualité architecturale doit être valorisée par l'Etat. Il est impératif d'organiser dans le cadre d'un plan décennal, la destruction des cités construites dans les années 1955 à 1970 et leur remplacement par un habitat de taille et d'esthétique traditionnelles, dans le respect de chartes d'insertion paysagère, destiné à redonner fierté et dignité à ses habitants.

> DÉTERMINER UN TAUX DE LOGEMENT SOCIAL MAXIMUM DANS LES COMMUNES : ÉVITER LA CONCENTRATION DE GHETTOS ET LE CLIENTÉLISME LOCAL

Certaines villes françaises concentrent des taux de logements sociaux exorbitants. En Île-de-France par exemple, 60% des logements sociaux se situent dans 90 communes (la région en compte 1300). La loi Duflot 1 du 18 janvier 2013, relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social, a porté le taux obligatoire de logements sociaux dans les communes importantes à 25%.

Le logement social a pour finalité de faciliter temporairement la vie des Français en difficulté et faisant fonctionner la solidarité nationale à leur profit ; la priorité nationale doit donc être instaurée. Il doit être, d'une part, mieux réparti sur le territoire afin d'éviter la constitution de ghettos qui concentrent la pauvreté et les difficultés inhérentes. D'autre

part, l'ambition de l'Etat et des collectivités doit être portée sur la diversification du parc locatif pour permettre aux classes moyennes et populaires de renouer avec un parcours résidentiel ascendant.

Qui plus est, cette concentration du logement social dans les quartiers est une véritable arme électoraliste au service de certains exécutifs locaux peu scrupuleux qui exploitent la pauvreté au profit d'attributions clientélistes.

Il s'agit donc d'amender la loi en vigueur en limitant à 30% le nombre maximum de logements sociaux et très sociaux constructibles dans les communes importantes, quelque soient les modes de financement (dérogation pour le logement étudiant). Parallèlement, les sanctions doivent être renforcées à l'encontre des bénéficiaires de logements sociaux qui ne payent pas leurs loyers ou qui y effectuent des dégradations.

> FAVORISER L'ACCESSION SOCIALE À LA PROPRIÉTÉ

Le chômage de masse, la précarisation du salariat, et l'augmentation de la pauvreté rendent indispensables le maintien de l'offre sociale et très sociale d'habitation ; il faut nécessairement mieux la répartir.

Cependant, celle-ci doit continuer d'évoluer et inclure dans le parcours résidentiel une perspective particulièrement soutenue d'accession sociale à la propriété. En effet, de nombreux locataires de bailleurs sociaux s'aperçoivent que toute une vie passée dans un logement social leur fait en réalité payer en loyers modérés deux à trois fois le prix réel de leur logement. Le logement dit social, est-il contrairement à sa vocation initiale, aussi social que cela ?

Cette mesure réorientera de fait la construction de logements sociaux vers des habitats plus dignes et davantage pérennes ; en coopération avec les collectivités, cette politique sociale volontariste devra permettre la qualité intrinsèque des logements, et induira un urbanisme à taille humaine, moins crimino-gène, soucieux du bien-être et des besoins d'esthétisme des populations quant à leur environnement résidentiel.

> IMPLANTER DES LYCÉES INTERNATIONAUX DANS LES BANLIEUES

Dans un esprit de coopération, d'ouverture à l'international et afin d'encourager l'attractivité territoriale et la mixité sociale en nivelant par le haut l'offre éducative dans les espaces en souffrance, il convient de favoriser l'implantation de lycées internationaux au sein même des banlieues des grandes villes françaises.

1.2 Le retour d'un patriotisme tranquille et fédérateur

> RÉTABLIR UN SERVICE OBLIGATOIRE

La suppression du service militaire en 1997 par Jacques Chirac a privé la jeunesse française d'un formidable projet collectif, vecteur de patriotisme et de valeurs communes. En complément d'une école de la République restaurée dans ses missions initiales (instruction, transmission des savoirs fondamentaux), la mise en place d'un nouveau service obligatoire viendra renforcer le sentiment d'appartenance nationale des jeunes citoyens.

D'une durée de 10 mois, obligatoire entre 16 et 30 ans, celui-ci permettra à chaque fille et fils de France de s'engager au service de la Nation, dans un esprit fédérateur et d'intérêt général. Au choix, deux modules seront proposés au citoyen :

- Soit un service civique, retenue en tant qu'activité de travail, destiné à participer à des missions d'intérêt général et de service public (ONG, OIG, fondations reconnues d'utilité publique, missions humanitaires, missions d'aide aux populations vulnérables). Par ce biais, les étudiants s'orientant vers des carrières éducatives, sociales, sanitaires ou médicales useront de cette période pour s'approprier les fondamentaux pratiques de leur futur domaine professionnel.

- Soit un service militaire, désormais ouvert à tous les Français sans distinction de sexe, avec intégration de cette période en tant qu'activité professionnelle. L'armée française, réputée comme centre de formation technique à haute valeur ajoutée, contribuera à la qualification professionnelle des engagés volontaires. Elle devra permettre, par ailleurs, de détecter d'éventuelles lacunes individuelles sur la maîtrise de la langue française et de les corriger.

Ces dispositifs doivent tous deux permettre le passage d'un ou plusieurs permis de conduire (permis B pour le service civique – permis B et autres pour le service militaire) dont le financement sera assuré par l'État.

Réformés, les concours de la fonction publique intégreront la présentation écrite et orale par le candidat de sa mission au sein du service obligatoire.

> PROMOUVOIR CHAQUE ANNÉE UNE NOUVELLE MARIANNE PATRIOTE

Les Marianne traditionnelles successives, qui ornent nos mairies, affiches ou autre support sont exclusivement choisies parmi des personnalités (actrices ou mannequins). Les principaux critères retenus sont alors l'âge, la beauté, la photogénie et la surface médiatique. En lieu et place de ces critères superficiels, il est proposé de s'appuyer sur des critères civiques, tel qu'un engagement citoyen en faveur d'une cause nationale ou locale, et désigner chaque année une Française, connue et reconnue pour son

engagement civique, patriote et désintéressée au service de la Nation et des valeurs de la République. Il s'agira pour elle, durant l'année qui suit, de témoigner de son parcours et/ou de son engagement auprès d'établissements scolaires.

Le jury sera composé du Président de la République, du Président du Sénat et de l'Assemblée nationale.

> MIEUX RECONNAÎTRE ET VALORISER LE PRINCIPE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

La nationalité française est un honneur. Outre la révision du droit du sol, le niveau d'exigence des conditions d'acquisition de la nationalité doit être relevé : rehausser le niveau d'exigence du test de langue française, instaurer un test de connaissances civiques (valeurs de la République, symboles nationaux, Histoire) et imposer un organisme public (et non privé, comme actuellement) pour réaliser ces évaluations, généraliser la prise en compte des actes de bravoure (efforts d'assimilation à la Nation Française, gestes patriotes, comportements exemplaires) dans la décision de naturalisation française, prêter serment (fidélité au drapeau, défense de la patrie, des intérêts et des valeurs de la France) lors d'une cérémonie solennelle et valorisante en vue d'honorer les nouveaux Français.

> DÉ-COMMUNAUTARISER ET RÉUNIFIER LA FRANCE

La République française est une, indivisible et laïque : ses valeurs doivent être réaffirmées au profit de l'unité nationale contre le multiculturalisme anglo-saxon. L'assimilation, via l'école notamment, doit redevenir la règle, et le communautarisme banni. La France inscrira dans sa Constitution « la République ne reconnaît aucune communauté ».

Le principe d'égalité entre tous les membres de la communauté nationale doit être rétabli : il convient de bannir l'ensemble pratiques de discrimination positive dans tous les secteurs de la société (école, université, entreprise, administration). Par ailleurs, tous les bâtiments publics de France, qu'il s'agisse des administrations centrales ou locales, devront en permanence porter le drapeau français.

Enfin, il est nécessaire de recenser les associations de terrain qui ne sont que des faux nez de l'islamisme : combien d'entre elles ne respectent en rien l'objet social honorable déposé en préfecture et se livrent en réalité, souvent à l'aide de subventions publiques, à des actions de prosélytisme islamiste et d'encouragement à la ségrégation, notamment entre hommes et femmes ? Cessons d'être complaisants avec les associations très médiatiques qui s'auto-proclament dépositaires officielles d'une cause (« la lutte contre le racisme » ou « l'islamophobie » par exemple) alors qu'elles ne sont que des coquilles vides, agents d'un prosélytisme communautaire, souvent liées à des puissances étrangères.

2.2 Le renouveau de l'Éducation nationale : socle de l'assimilation républicaine

La beauté de la jeunesse est d'être l'âge des grandes causes, des croyances absolues et de l'engagement exalté. La jeunesse de France a soif d'idéaux et de perspectives : réinsuffler l'espérance et la confiance en l'avenir est aujourd'hui un enjeu vital pour la cohésion de notre Nation. Pour lutter contre les communautarismes, la France doit renouer avec l'ordre républicain, le respect de nos valeurs, des lois et de la justice. Mais la France doit aussi renouer avec un projet de société devant permettre à tous de vivre-en-paix-et-en-commun.

L'échec de l'école dans sa vocation assimilationniste, le délitement de la méritocratie et du goût de l'effort ainsi que la volonté délibérée de promouvoir la repentance et le rejet de notre patrie sont, pour partie, à l'origine des replis communautaires et du sentiment d'indifférence nationale d'une part de la jeunesse issue de l'immigration. Donner envie à la jeunesse d'aimer la France, donner à la jeunesse d'autres horizons d'exaltation que l'obscurantisme, répondre au désir d'identité et de valeurs par la Nation, proposer la citoyenneté comme don de soi, offrir la patrie comme engagement : voilà le cap.

« *De l'instruction naît la grandeur des nations* » disait Jules Vallès. Il faut refonder l'école de la République et en faire le sanctuaire d'une instruction exigeante. La note doit être maintenue, comme un indicateur au cœur de toute politique méritocratique. L'accent doit être mis sur le cours magistral, qui doit se concentrer sur les savoirs les plus essentiels, en particulier le français, les sciences exactes et l'Histoire. L'Histoire de France doit aussi être enseignée dans ses gloires, et non présentée sous l'angle négatif de la repentance. Le latin et le grec doivent être préservés, pour la culture générale de chacun et comme éléments utiles d'éclairage du présent. Autorité doit être redonnée aux professeurs, par un soutien plus affirmé de la part de leur hiérarchie.

1. Transmettre l'amour de la France, le goût de l'effort et l'excellence éducative

> METTRE FIN AU COLLÈGE UNIQUE : ANTICIPER ET MIEUX ORIENTER

Vouloir à tout prix envoyer un enfant dans une formation générale jusqu'au lycée, c'est vouloir faire entrer tous les élèves dans le même moule, sans considérer leurs difficultés, sans prendre en considération non plus leur rapport différent à l'école, sans prendre en compte la palette de leurs différents talents en considération.

Il faut donc en finir avec le dogme du collège unique, machine à frustration qui favorise les inégalités. La voie professionnelle n'est pas une voie de garage ; au contraire, elle peut être une voie d'excellence. L'apprentissage à 14 ans doit être rétabli et les filières techniques/manuelles revalorisées.

À ce titre, l'Allemagne est un exemple. L'enseignement professionnel y est incomparablement plus valorisant qu'en France et l'on y trouve des ouvriers très qualifiés, fiers de leur métier. Sortis de l'école, ces élèves vont ensuite pouvoir travailler dans les meilleures usines du pays, et leur mérite sera reconnu. Cette qualification doit devenir leur arme sur le marché du travail.

> RENFORCER L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

La langue est un vecteur d'unité et d'insertion sociale inaliénable. Selon une étude du ministère de l'Education nationale publiée en juillet 2016, 15% des élèves qui entrent au collège n'ont aucune maîtrise du français (3 % sont même « en grandes difficultés »). Afin de retrouver un niveau de lecture et d'écriture digne de ce nom, 50% du temps d'enseignement doit être consacré à l'apprentissage du français à l'école primaire.

> REMETTRE L'HISTOIRE DE FRANCE À L'HONNEUR

La présidence Hollande a mis là-aussi ses pas dans ceux de la présidence Sarkozy, en sacrifiant progressivement l'histoire de France alors que son enseignement devrait constituer une priorité pour renforcer la cohésion nationale, redonner fierté à la jeunesse et permettre l'assimilation républicaine. L'apprentissage de l'histoire de France au collège et au lycée doit être renforcée en optant pour la méthode chronologique et en revalorisant les aspects les plus glorieux de notre longue histoire nationale.

> INSTITUER UN ENSEIGNEMENT « CIVISME ET DROIT »

Formulée par le Collectif Racine - *Les enseignants patriotes*, cette proposition vise à instituer à tous les niveaux de la scolarité (primaire et secondaire) un enseignement à part entière intitulé « Civisme et Droit », dispensé par des enseignants spécifiquement recrutés (création d'un CAPES de droit), et dont la finalité sera de permettre à tous les élèves d'accéder à une citoyenneté éclairée, responsable, libre, et de pleinement s'assimiler à la nation française.

> LUTTER CONTRE LES INCIVILITÉS SCOLAIRES EN APPLIQUANT LA TOLÉRANCE ZÉRO

Formulée par le Collectif Racine - *Les enseignants patriotes*, cette proposition vise à instaurer la « tolérance zéro » relativement aux incivilités scolaires en mobilisant toute l'échelle des sanctions prévues : le conseil de discipline prononcera effectivement la

sanction qu'il aura considérée comme la plus adaptée, et les autorités de l'établissement veilleront à ce qu'elle soit systématiquement exécutée ; il sera en outre procédé à la suspension de tout ou partie des allocations familiales, s'il est avéré que l'incivilité résulte d'un manquement grave de la famille dans sa mission d'éducation, ou s'il est manifeste qu'elle ne tire pas les conséquences de la gravité de l'acte.

Des mesures d'éloignement à l'encontre des élèves perturbateurs ayant commis, dans le cadre scolaire, des actes graves doivent également être prononcées : si le conseil de discipline d'un établissement prononce l'exclusion définitive d'un élève et s'il estime *a fortiori* que son environnement immédiat est source d'influence néfaste, une mesure d'éloignement sera prise à l'initiative du chef d'établissement et sous couvert des autorités rectorales, et entraînera l'admission dans un nouvel établissement proposant une place en internat et distant d'au moins 100 kilomètres de celui d'origine.

Enfin, il est essentiel d'inscrire dans la loi l'obligation pour le conseil de discipline, lorsqu'il doit statuer sur des actes présentant un caractère pénalement condamnable, de transmettre systématiquement au procureur de la République, de sorte à ce que des poursuites pénales soient effectivement engagées.

2. De la symbolique

> CRÉER UN MODULE PRATIQUE « AGIR POUR LA FRANCE » DÈS LE COLLÈGE : RESPONSABILISER ET FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE

Dès la classe de troisième, le module « Agir pour la France » sera instauré dans le programme scolaire, en complément (non en substitution) des cours d'éducation civique. Chaque élève consacrerait une heure et demie par semaine à une activité associative bénévole de sa commune, de son département ou de sa région (aide aux plus démunis, aux seniors ou aux personnes à mobilité réduite, services animaliers, services environnementaux locaux,...).

Le dit module sera acté par la signature d'une convention entre l'établissement d'origine et l'association choisie par l'élève. Un rapport d'activité trimestriel détaillé rédigé par l'élève fera l'objet d'une notation pleinement intégrée au bulletin de notes. Conjointement, une appréciation sera rendue à l'établissement par le référent associatif. L'Etat devra inciter les collectivités territoriales à faire de la prise en charge d'au moins un élève une condition *sine qua non* à l'octroi d'une subvention à la structure associative.

Les associations de type cultuel sont exclues du dispositif.

> RÉINSTITAURER L'UNIFORME OBLIGATOIRE À L'ÉCOLE SUR LA BASE DE PROJETS DÉPARTEMENTAUX PARTICIPATIFS

En partenariat avec les Conseils départementaux, l'État initiera un concours décentralisé dans chacun des départements de France métropolitaine et d'outre-mer visant à faire participer les étudiants en design, mode, dessin et arts à la customisation d'un uniforme obligatoire, en vigueur à l'école, au collège ainsi qu'au lycée. Bien sûr, un modèle de base sera déclinable et la créativité sera ainsi encouragée au profit de la redynamisation de la filière textile et de la mode française.

Les propositions retenues seront librement soumises au vote des jeunes citoyens du département par l'intermédiaire d'un site internet. Il s'agit ici de valoriser l'identité de nos territoires, l'initiative individuelle et collective ainsi que le savoir-faire local. La tenue est septennale et la procédure renouvelable. Le créateur de l'uniforme retenu se verra recevoir une bourse au mérite d'une durée d'un an.

> MIEUX TRANSMETTRE LES CODES ET SYMBOLES DE LA NATION

L'école de la République est aussi le lieu de la transmission des codes et des symboles de la Nation. Il est proposé d'organiser la levée du drapeau tricolore et d'entonner l'hymne national chaque semaine de manière obligatoire dans l'ensemble des établissements scolaires (créneau horaire laissé à la discrétion des chefs d'établissement).

> APPLIQUER ET FAIRE ENTENDRE LE PRINCIPE DE LAÏCITÉ RÉPUBLICAINE À L'ÉCOLE ET DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les exemples d'atteinte ou de dérogation à la laïcité dans le domaine de l'éducation ou de l'enseignement supérieur sont nombreux. En Île-de-France, en juillet 2016, la Maison des examens a permis à des élèves de terminale de faire reporter leurs épreuves du baccalauréat pour leur permettre de célébrer la fête religieuse de l'Aïd.

D'une manière plus large, ce particularisme ouvre la porte à toutes les dérives (revendications communautaristes ou religieuses). La neutralité et la laïcité à l'école de la République et dans les universités sont des principes inaliénables, garants du vivre-ensemble, de l'unité et de l'indivisibilité de la Nation. Ils doivent être appliqués et entendus ; les chefs d'établissements et responsables universitaires doivent par ailleurs bénéficier du soutien sans réserve de leur hiérarchie lorsque ces derniers sont confrontés à ce type de revendications.

En novembre 2015, le directeur de l'IUT de Saint-Denis (93) avait été suspendu de ses fonctions pour avoir dénoncé publiquement les dérives fondamentalistes au sein de son campus : vente illégale de sandwiches hallal, détournement en salles de prière clandestines de locaux prêtés à une association, prosélytisme religieux, harcèlement

moral à l'encontre du personnel féminin, pressions incisives sur les étudiantes de confession musulmane non voilées.

Leurs auteurs, notamment dans ce cas frappant de l'enseignement supérieur, doivent être très sévèrement sanctionnés.

PARTIE 3 :

POUR UNE RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE ET SOCIALE

1. Rééquilibrage territorial et inclusion de la France des oubliés

Les multiples reniements électoraux, accompagnés d'un délitement progressif du service public et des institutions de l'Etat, ont nourri un sentiment de défiance légitime vis-à-vis de la France « d'en haut » et, plus largement, de la République dans sa vocation de justice sociale et démocratique, capable d'être inclusive à l'égard de tous ses territoires. Partout où l'Etat a reculé, le sentiment d'être les « oubliés » de tout un système s'est installé. Contre la fatigue démocratique et la tentation de s'abstenir, il convient de rompre avec les pratiques en vigueur d'un système politique désuet et d'initier un véritable électrochoc institutionnel destiné à réconcilier le peuple avec ses dirigeants dans un esprit de confiance mutuelle.

Préalable nécessaire, l'accès et l'égalité de traitement de tous les citoyens devant les services de l'Etat doivent être garantis partout en France. Dans un esprit de péréquation, les territoires les plus en souffrance doivent bénéficier de moyens supplémentaires dans les secteurs de la sécurité, de la justice, de l'administration, de la santé, de l'éducation, des transports, des télécommunications ou encore du service postal. En effet, au cours des décennies qui se sont écoulés, des coups très graves ont été portés aux services publics français à travers deux mouvements qui se poursuivent aujourd'hui : le soutien, d'une part, à « la concurrence libre et non faussée » et donc la libéralisation des services publics, conséquence des Traités européens et des directives qui en découlent ; la privatisation, d'autre part, des entreprises de service public dans tous les secteurs. L'Etat veillera au respect scrupuleux du principe de continuité territoriale, qui veut qu'aucune zone du territoire national n'échappe au service public et à une offre de proximité.

1.1 Reconstruire un lien de confiance avec les Français

> RESTAURER UNE DÉMOCRATIE INTÉGRALE ET REDONNER LA PAROLE AU PEUPLE

Redonner un souffle à la démocratie et rétablir la confiance qui lie les élus de la République avec le peuple français passe par une plus grande représentativité des

opinions et des idées dans les assemblées parlementaires et territoriales. Pour ce faire, il convient de « redémocratiser » le processus électoral en instaurant un mode de scrutin proportionnel intégral à toutes les élections, avec une prime majoritaire visant à garantir la stabilité des instances sur le modèle des élections municipales et régionales.

Aucun référendum n'a par ailleurs été effectué en France depuis 2005 où les Français s'était majoritairement exprimés contre la Constitution européenne (pourtant votée en 2007 par le Parlement). Le peuple doit pouvoir être consulté et s'exprimer de manière systématique sur les grands sujets déterminants pour la vie de la Nation. Par conséquent, il convient de rendre possible son déclenchement (outre à la demande du Président de la République ou du Parlement) par une pétition référendaire d'initiative citoyenne à la demande de 500 000 citoyens français inscrits sur les listes électorales.

Qu'il soit local ou parlementaire, l'élu de la République comme les membres de l'exécutif se doit de montrer l'exemple, d'honorer la morale publique et de ne déroger sous aucun prétexte à l'intérêt général.

> ENGAGER LE DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE À LA MAISON D'ÉDUCATION DE LA LÉGION D'HONNEUR DE SAINT-DENIS (93)

Le déménagement du ministère de l'Éducation nationale, dans une ville réputée difficile mais plus fonctionnelle est un symbole fort. Le choix de Saint-Denis, ville la plus jeune de France, aux portes de Paris, proche des aéroports de Roissy et du Bourget, est hautement symbolique. Saint-Denis réunit la nécropole des rois de France, symbole de notre Héritage, et le Stade de France, temple d'une France fraternelle, dynamique et victorieuse.

La Maison d'Éducation de la Légion d'Honneur, contiguë à la Basilique, abbaye royale et bénédictine depuis le VI^{ème} siècle, étendue à Saint-Denis par Napoléon en 1810, est un vaste ensemble harmonieux, organisé autour du plus grand cloître de France. D'architecture néoclassique, elle dispose d'un grand parc et d'ouvertures sur plusieurs voies de circulation. Pourvue d'infrastructures modernes et performantes accueillant 650 personnes, elle était au temps de sa splendeur synonyme de développement et de prospérité.

En décidant d'y installer un ministère de premier choix, le Président de la République nouvellement élu au suffrage universel démontrera sa farouche détermination à s'attaquer au cœur des problèmes en relevant l'ensemble des défis territoriaux.

Par delà les symboles et la probable résonance d'une telle mesure, il s'agit d'anticiper et intégrer le Paris du XXI^{ème} siècle. Les limites administratives actuelles de la capitale datent du Second Empire et n'ont pas évolué depuis près de 150 ans. Déplacer des lieux de pouvoir, dont le plus important, hors de la capitale pour les installer dans l'espace

géographique de l'agglomération parisienne est une rupture avec l'idée même de banlieue, parfaitement incarnée par la petite-couronne.

Cette ambition du déménagement fera l'objet d'un appel d'offre et d'une étude concertée en vue de déterminer la nouvelle localisation de l'actuel lycée de la Légion d'Honneur.

> CRÉER UN CORPS D'INSPECTION LIÉ AUX CHAMBRES RÉGIONALES DES COMPTES DESTINÉ À LUTTER CONTRE LA CORRUPTION DE LA VIE POLITIQUE LOCALE

Les pouvoirs publics, État comme collectivités locales, doivent rompre avec le clientélisme et le laisser-faire qui en découle. Plus question de déroger à la loi de 1905 sur le financement des lieux de culte. Plus question de fermer les yeux sur des dérives communautaires, au prétexte d'espérer gagner quelques voix aux prochaines élections. D'après un sondage TNS Sofres publié en janvier 2015, sur 3 000 maires interrogés, 29% sont favorables à l'autorisation d'un cofinancement collectivités-organisations religieuses pour la construction de nouveaux lieux de culte ; ce n'est pas à l'État de s'ingérer dans la vie des cultes.

Les élus locaux qui continueront avec les pratiques clientélistes devront être lourdement sanctionnés par les pouvoirs publics. D'autre part, la loi doit permettre le retrait immédiat du mandat ainsi que la prescription de l'inéligibilité définitive dans le cas d'une condamnation pour détournement de fonds publics ou prise illégale d'intérêts de la part d'un élu.

Un corps d'inspection lié aux Chambres régionales des Comptes destiné à lutter contre la corruption de la vie politique locale devra être créé. Il s'agira pour lui de diligenter des enquêtes administratives sur le fonctionnement, le financement et l'utilité publique des associations, de contrôler l'attribution des logements sociaux ainsi que le cadre légal des nombreux baux emphytéotiques douteux, souvent accordés pour des sommes dérisoires, à des structures culturelles déguisés en associations culturelles.

2. Service public et proximité

> ABROGER LA LOI NOTRE (NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE)

Après la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi relative à la délimitation des régions, la loi Notre a abouti - sous le fallacieux prétexte de réaliser des économies - à la création de 13 grandes féodalités

régionales susceptibles de négocier directement à Bruxelles, en court-circuitant l'autorité et l'unité de l'Etat.

Pour revitaliser le territoire français, lutter contre les inégalités territoriales et les effets destructeurs de la concentration des richesses dans les métropoles, la France devra, forte d'un Etat stratège retrouvé, simplifier le millefeuille territorial en s'appuyant sur le triptyque commune-département-nation pour ainsi renforcer les politiques de proximité et la démocratie locale. En éloignant encore plus les citoyens des centres de décision, la loi NOTRe est la négation de la nécessaire solidarité entre l'ensemble des acteurs de la Nation. Le département est la collectivité territoriale de proximité par excellence qui assure l'équilibre social et la cohérence entre les territoires.

> NATIONALISER LES ENTREPRISES STRATÉGIQUES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

En s'appuyant sur l'article 9 du préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, intégrée à celle d'octobre 1958 (*« tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité »*), les sociétés d'intérêt général devront être renationalisées (nationalisation sanction) puis auditées, dans les secteurs de l'énergie, des fluides ou des transports.

D'autre part, le recouvrement de notre souveraineté territoriale ne concerne pas uniquement le contrôle terrestre de nos frontières. Les récentes privatisations de certains aéroports de province (Toulouse, Nice, Lyon) vont à l'encontre des intérêts supérieurs de la nation. Les taxes aériennes représentent une manne financière considérable qui ne doit pas revenir au secteur privé ; les infrastructures aéroportuaires ayant été financées avec des fonds publics. Une fois ces investissements lourds rentabilisés, il doivent être conservés dans le giron de l'Etat - ou y revenir. La sûreté nationale ne peut être garantie que par la puissance publique ; il convient donc de reprendre le contrôle public de tous les aéroports français.

> LUTTER CONTRE LES DÉSERTS MÉDICAUX

La ruralité n'est pas le seul espace territorial frappé par les déserts médicaux. Le processus est similaire dans les banlieues et les habitants sont contraints de se tourner vers des maisons de santé saturées, financées par les collectivités locales pour pallier l'absence de praticiens ou de centres hospitaliers. En 2012 déjà, on déplorait trois fois moins d'infirmiers en ZUS que dans l'agglomération à laquelle elles se réfèrent selon un rapport alarmant de l'Observatoire national des ZUS.

Les causes sont multiples et, malgré les départs en retraite de plusieurs médecins généralistes chaque année, le cadre reste peu incitatif : insécurité, communautarisme,

mauvaise réputation, régressions sanitaires ; la Seine-Saint-Denis est le seul département de l'hexagone où la tuberculose n'a pas reculé ces dix dernières années.

Outre la nécessité de lever le *numerus clausus* annuel sur le nombre de médecins, il apparaît nécessaire d'inverser la tendance de désertification médicale et d'opter pour des mécanismes de zonage incitatif : alléger les taxes locales foncières et d'habitation des logements des médecins ainsi que de la taxe sur les bureaux (TSB) et de la taxe pour la création de bureaux (TCB-IDF) pour favoriser leur implantation territoriale, encourager les permanences médicales dans les gares, développer une application numérique pour mobile permettant de connaître l'offre de soin à proximité, soutenir la téléconsultation en complément.

> SOUTENIR LES FAMILLES VULNÉRABLES

Institution irremplaçable, la famille représente le caractère central de la société. L'Etat doit s'engager, aux côtés des collectivités, contre la pauvreté croissante des familles monoparentales en les accompagnant notamment dans leur recherche de logement.

La loi de juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse et l'action renouvelée et encouragée des associations familiales doivent permettre une meilleure protection des enfants contre toutes les formes de violence (violence morale, harcèlement, embrigadement,...). Les actes de maltraitance ou de violence envers les enfants devront être sévèrement punis.

> DÉFENDRE LA DIGNITÉ ANIMALE : PROHIBER L'ABATTAGE RITUEL

Dans son action politique au service du bien commun, l'Etat ne peut omettre la condition animale. « *On reconnaît le degré de civilisation d'un peuple à la manière dont il traite ses animaux* » disait Gandhi.

L'abattage rituel, quelqu'il soit, engendre un stress et une souffrance animale indigne ; il doit être prohibé en rendant obligatoire l'étourdissement de l'animal avant sa mise à mort dans les abattoirs.

Il convient également de mettre en place une brigade policière dédiée à la protection animale. Il s'agit ici de prendre en considération et de lutter contre les élevages clandestins ainsi que la maltraitance des chiens de vigiles, particulièrement fréquente dans certaines banlieues.

3.2 En paix grâce à la prospérité économique et à la justice sociale

L'article 1er de la Constitution proclame que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale ». Socialement juste, la République ne doit pas perdre de vue la notion effective de bien commun ; elle lie l'économique et le social en vue d'un développement conjoint et harmonieux. Face aux défis qui attendent notre société, la réponse doit être globale. La France retrouvera la voie du vivre-en-paix et de l'unité si elle s'attarde à résorber ses inégalités croissantes, à réouvrir les portes de l'ascenseur social et à relancer un système économique en panne.

2.1 Préalable indispensable : récupérer notre souveraineté

Bâti sur l'application et le respect des lois, sur l'autorité retrouvée ainsi que sur la prospérité économique et la justice sociale, l'apaisement de la société française ne pourra être effectif sans la reconquête de notre souveraineté nationale. De fait et de droit, un peuple souverain est un peuple libre ; ce caractère doit redevenir inaliénable.

Aujourd'hui dépossédée de ses leviers d'action et de décision majeurs, la France subit les injonctions permanentes d'Union européenne ultra-libérale qui agit contre la démocratie et le plein emploi, pousse à la concurrence internationale déloyale et apparaît comme une véritable passoire migratoire. Cette instance n'est pas réformable ; elle s'est construite sur de l'idéologie à l'état pur ainsi qu'à l'encontre de la volonté populaire (cf. victoire du « Non » au référendum de 2005 sur la constitution européenne).

L'Union européenne concentre et aggrave tous les problèmes. Il faut offrir une autre espérance aux Français et profiter d'un printemps des peuples européens illustré par le Brexit pour aller vers une Europe des peuples libres, souverains, prospères et fiers.

La France doit se libérer du carcan de Bruxelles et récupérer nécessairement les quatre piliers de souveraineté suivants :

- **Souveraineté économique** d'abord, par laquelle l'Etat français doit pouvoir disposer d'une monnaie dévaluée et adaptable en permanence à ses intérêts économiques ainsi que de la possibilité d'effectuer du patriotisme économique dans la commande publique,

- **Souveraineté budgétaire** ensuite, par laquelle l'Etat français doit pouvoir librement engager des dépenses publiques et des investissements stratégiques sans subir les injonctions de commissions supranationales non-élues agissant à l'encontre de la démocratie et des intérêts populaires,

- **Souveraineté territoriale**, déjà évoquée plus haut. La France doit pouvoir librement maîtriser ses flux terrestres, maritimes et aériens.

- **Souveraineté législative** enfin ; aucun droit ne doit être supérieur au droit français. Aucune ingérence législative étrangère ne doit être inscrite dans la Constitution ; il convient donc d'en retirer tous les ajouts en ce sens.

2.2 En finir avec le grand déclassement

> RÉTABLIR LA JUSTICE FISCALE, PENDANT DE LA JUSTICE SOCIALE

Pour être entendu et bien compris, le principe de justice doit s'appliquer en tout domaine. De nouvelles orientations fiscales doivent être impérativement envisagées afin de converger vers un sentiment commun d'appartenance à une société plus juste et socialement inclusive.

- Restaurer la progressivité de l'impôt sur le revenu mis à mal par la réduction des tranches d'imposition et des barèmes. De fait, l'IR est l'impôt le plus juste économiquement et socialement
- Initier un impôt sur le revenu minimum « pour tous » et pour chaque foyer fiscal : même fixé à 1,00 € symbolique, il convient de faire en sorte que tous les citoyens se sentent responsabilisés et concernés par le bien commun
- Lutter contre toutes les formes d'optimisation fiscale pratiquées par les sociétés
- Rendre progressif l'IS (impôt sur les sociétés)
- Tenir compte de l'usage fait des bénéfices, notamment en matière d'investissement, de création d'emplois, et de recherche appliquée
- Faciliter la vie des PME/TPE/Commerces et artisans par une fiscalité plus juste, lisible et constante. Leur créer un pôle de conseillers fiscaux dédiés permettant de sécuriser leur développement et renforcer leur pérennité
- Remettre à plat le code des impôts devenu trop complexe. Seules les grandes entreprises peuvent s'offrir des services spécialisés et des fiscalistes
- Aplanir les difficultés en matière de transmission d'entreprises pour que ces dernières ne disparaissent pas ou ne tombent entre les mains d'intérêts étrangers

La délinquance en « col blanc » de la haute finance et du grand patronat apatride devra être dénoncée publiquement et sévèrement réprimée. Vu de la France « d'en bas », il est impensable que l'on s'en prenne aux plus petits sans que les hauts-dirigeants de tous ordres échappent aux sanctions. La France « d'en haut » doit donner l'exemple et montrer la voie de l'exemplarité à tous les niveaux.

> REPENSER DES LOGIQUES DE « ZONAGE » SIMPLIFIÉES POUR CONVERGER VERS L'ÉGALITÉ TERRITORIALE

Comme l'explique la Cour des comptes dans son rapport de 2012, l'une des raisons de l'échec de la politique de la ville se situe dans sa nature même : une usine à gaz au ciblage inefficace et dont les multiples dispositifs complexes ont été noyés par les différents échelons de la décentralisation.

Loin des centres-villes et des foyers d'activités de la mondialisation que constituent les métropoles, les territoires ruraux et les banlieues subissent de plein fouet un recul des services publics et un délitement du tissu économique. Afin de réduire les fractures géographiques et converger vers l'unité territoriale, il convient de repenser les logiques de zonage en ciblant l'ensemble des espaces frappés par la désertification pour y instaurer, dans le cadre d'un Etat stratège, un système de péréquation temporaire et incitatif via le système des zones franches fiscales et sociales.

L'Etat ne peut concevoir l'ubérisation comme seule débouché économique dans les banlieues. Le potentiel entrepreneurial y est notoire ; la Seine-Saint-Denis est le département français où se crée le plus d'entreprises à l'échelle nationale. Conditionné par une simplification des normes administratives (instauration de guichets uniques confiés aux Conseils départementaux) et par le retour de l'ordre républicain partout sur le territoire, ce mécanisme permettrait de stimuler l'attractivité des espaces en souffrance en attirant l'investissement ; ce n'est en effet que dans un cadre sûr et serein, capable d'accompagner ses jeunes pousses, que l'économie locale peut prospérer.

> CRÉER UN FOND D'INVESTISSEMENT À DESTINATION DES « START UP » : ACCOMPAGNER LES JEUNES POUSSÉS DE L'ENTREPRENARIAT

De la lourdeur des démarches administratives noyées dans les différents échelons de la décentralisation à l'insuffisance du capital d'investissement mis à disposition, l'action de la Banque publique d'investissement (BPI) reste très limitée et son efficacité contestable. Celle-ci devra faire l'objet d'un audit destiné à simplifier son fonctionnement, à réduire les délais de traitement bien trop longs, à consolider son rôle de partenaire de développement mais aussi à rationaliser ses frais de fonctionnement ; de nombreux abus ont été rendus publics par un rapport de la Cour des comptes d'octobre 2016 : flambée des salaires, notes de frais extravagantes de certains cadres.

Certains territoires, tels les banlieues, débordent de jeunes talents laissés en germe par un millefeuille administratif complexe et l'absence d'un capital d'amorçage. La mine de talents qui s'y trouvent ne doit pouvoir en aucun cas céder à la tentation de l'économie informelle qui pullule devant l'inertie de l'Etat.

Il convient, dans le cadre d'un Etat stratège, d'accompagner le principe d'initiative en créant un fond d'investissement à destination des entreprises naissantes. Par l'apport de fonds propres ou quasi fonds propres, il permettra ainsi l'aboutissement du plan de financement initial en complétant l'apport.

D'autre part, le secteur du numérique est incontestablement un secteur de socialisation et d'avenir, pourvoyeur d'emplois et de perspectives économiques pérennes. Il constitue, avec les nouvelles technologies, une opportunité pour de nombreux jeunes, mal à l'aise dans le système scolaire traditionnel mais désireux d'entreprendre. Dans cette perspective, il devra être soutenu et promu.

Annexe :
DES ÉCONOMIES AU SERVICE DU BON SENS

Distinguer la bonne dépense publique de la mauvaise s'avère essentiel pour appréhender le spectre des propositions avancées précédemment. La protection de notre tissu économique et social ne peut être réduite à une simple logique comptable dépouillée de toute hauteur de vue ; de même que l'investissement coûte à court-terme, il rapporte à long terme, ce qui indique qu'il faut impérativement inverser les logiques de baisse de la dépense publique, lesquelles engendrent une spirale déflationniste désastreuse pour l'économie française. En revanche, de sérieuses économies sont nécessaires. Si nous augmentons le nombre des fonctionnaires de l'Etat, et par conséquent la dépense publique dans des secteurs régaliens tels que l'instruction, la sécurité, la défense ou encore la santé, nous inverserons la courbe exponentielle des effectifs des collectivités territoriales.

Si les Français décident par référendum de quitter l'Union européenne, et par là de retrouver l'ensemble de nos leviers de souveraineté (monétaire, budgétaire, législative et territoriale) notre pays économisera directement 9 milliard d'euros sur son budget annuel.

Bien que les précédents gouvernements se soient acharnés à empêcher un chiffrage juste et honnête du coût de l'immigration de masse, alors qu'ils organisaient parallèlement le chômage de masse et l'appauvrissement généralisée, Yves-Marie Laulan, ex-président du Conseil économique de l'OTAN, évalue le solde négatif de l'immigration pour la France entre 60 et 70 milliards d'euros par an. Pour effectuer un chiffrage convenable et loyal : l'éducation, la santé, les transports, les aides sociales, le logement constituent des postes essentiels qu'il faut naturellement prendre en compte dans la balance. De même, le laxisme judiciaire et la récidive ont un coût ; celui de la délinquance, chiffré à près de 150 milliards d'euros par an selon l'économiste Jacques Bichot.

Quant à la dette publique, elle sera résorbée dans le cadre d'un retour concerté et minutieusement planifié à une monnaie nationale dévaluée par rapport à la monnaie unique européenne ; en se tournant vers la Banque de France et l'abandon de la loi de 1973, qui oblige l'Etat français à emprunter auprès de banques privées en s'endettant sur les marchés financiers, il sera possible de financer les indispensables dépenses d'investissement destinées à réarmer la France sur le plan économique et social.

Les lourdes gabegies et autres inconséquences des administrations seront combattues par un Etat fort, stratège et, avant tout, souverain ; un état capable à la fois de soutenir l'initiative et d'éviter les excès des plus grands tout en allégeant un millefeuille administratif et fiscal asphyxiant : acter ici le principe du retour à une économie mixte signifie que l'Etat s'occupe de ce qui relève de sa responsabilité tout en laissant au secteur privé sa part entière d'initiative et de contribution au retour de la croissance économique et du plein emploi.

Conclusion

De toute évidence, ces propositions ne sont que les premières pierres d'une société à reconstruire. La France ne s'est pas défaite en un jour ; qu'il s'agisse du fondamentalisme religieux, solidement installé dans certains quartiers, ou plus globalement du gouffre qui sépare la République de ses banlieues, les réponses à apporter nécessitent une vision d'ensemble. L'époque du saupoudrage se doit d'être révolue.

C'est au cours du onzième anniversaire des émeutes urbaines de 2005 et un an jour pour jour après les attentats islamistes de novembre 2015, qui ont frappé Paris et Saint-Denis, que nous décidons de publier ce manifeste « pour une République apaisée ». À eux deux, ces événements constituent les symptômes d'une France au défi. Par un vaste ensemble cohérent de revendications nécessairement tous azimuts, nous avons souhaité dessiner les contours d'une société française plus sûre, plus prospère, réconciliée et capable de vivre-en-paix-et-en-commun.

Ce travail a été réalisé à partir des nombreuses propositions formulées par l'ensemble des acteurs du Rassemblement Bleu Marine depuis 2012. Il a aussi été inspiré par les recherches et les travaux de spécialistes reconnus. Nous tenons ici à remercier tout particulièrement Xavier Raufer pour ses conseils avisés ainsi que toutes les forces vives, amis engagés ou anonymes, qui ont participé au projet. Merci à Mikael Sala et Alain Avello pour leur aide précieuse.

Le collectif Banlieues Patriotes
et son président (*novembre 2016*)

**Sources
et ressources**

- *L'Euro contre la France l'euro contre l'Europe*, Jacques Sapir (éditions du Cerf)
 - *Le crépuscule de la France d'en haut*, Christophe Guilluy (Flammarion)
 - *La France périphérique*, Christophe Guilluy (Flammarion)
 - *Fractures françaises*, Christophe Guilluy (Flammarion)
 - *Terreur dans l'Hexagone*, Gilles Kepel (Gallimard)
 - *Quatre-vingt-treize*, Gilles Kepel (Folio)
 - *Comment j'ai sauvé mes enfants*, Nadia Remadna (Calman-Lévy)
 - *La France orange mécanique*, Laurent Obertone (Ring)
 - *Eloge des frontières*, Régis Debray (Gallimard)
 - *La laïcité au quotidien : guide pratique*, Régis Debray avec Didier Leschi (Gallimard)
 - *Mais qui sont les assassins de l'école*, Carole Barjon (Robert Laffont)
 - *La face noire de la mondialisation*, Alain Bauer et Xavier Raufer (éditions CNRS)
 - *Les nouveaux dangers planétaires*, Xavier Raufer (CNRC éditions)
 - *Les nouveaux enfants du siècle*, Alexandre Devecchio (éditions du Cerf)
 - *Nous sommes la France*, Natacha Polony (Plon)
-
- **xavier-raufer.com**, Xavier Raufer
 - **esperancebanlieues.org**, site de la fondation Espérance Banlieues
 - **russeurope.hypotheses.org**, Jacques Sapir
 - **frontnational.com**, site du Front National (communiqués, tribunes, projets de loi)
 - **rbleumarine.fr**, site du Rassemblement Bleu Marine (communiqués, tribunes)
 - **banlieuespatriotes.fr**, site du Collectif Banlieues Patriotes